



CGOS

Assemblée Générale 2014 Déclaration CGT

« Les structures de Santé et d'Action Sociale Publique et ses salariés ont subi les conséquences néfastes de l'application de la politique sarkoziste que la CGT a appelé à battre, considérant que la souffrance salariale devenait insupportable.

Les effets de la loi HPST avec son lot de restructurations, de contraintes, de rentabilité ont conduit à des restrictions budgétaires drastiques qui, percutées dans certains cas par des emprunts toxiques, ont pu devenir dramatiques. La pression sur les salaires s'est accentuée, les conditions de travail se sont dégradées, le pouvoir d'achat a encore diminué.

Clairement, la situation sociale et financière se dégrade et l'épuisement professionnel gagne du terrain.

A cela, s'est rajoutée la mise en route de la loi sur les retraites 2010 qui repousse de 2 à 5 ans la durée d'obligation de travail ainsi que le choix cornélien de carrière des infirmières, entre la peste et le choléra. »

Non, nous ne nous sommes pas trompés d'année, c'est par ces phrases que la CGT a commencé sa déclaration pour l'AG 2012. Force est de constater que nos espoirs, si minces étaient-ils, n'ont pas été entendus.

« Le Changement, c'est maintenant » n'était qu'un slogan, il se fait toujours attendre. Quid des promesses électorales nous concernant :

- L'ordre infirmier est toujours en place malgré son rejet par plus de 90% des personnels. Sa suppression était réclamée par la majorité des organisations syndicales. Le très faible taux de participation aux dernières élections représente un réel fiasco, pourtant l'abrogation ou la non obligation d'adhésion ne coûterait pas un centime à l'État.
- L'engagement non tenu de la Ministre de la Santé d'amender la loi HPST, loi libérale s'il en faut, mise en place par la droite, entraîne la dégradation progressive des hôpitaux publics.

Nous nous arrêtons là, la liste n'est pas exhaustive.

Lors des élections municipales, les français qui avaient mis la confiance dans le gouvernement ont clairement exprimé que leurs attentes n'ont pas été satisfaites. Comme seule réponse, le Président faisant preuve d'un certain autisme a nommé comme 1^{er} Ministre, le plus libéral de son équipe.

Lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale, le 8 avril, le 1^{er} Ministre a donné les grands axes de sa politique d'austérité.

Selon lui, le coût du travail, pierre angulaire du pacte de responsabilité, doit baisser.

Pour la CGT, le travail n'est pas un coût mais bien une richesse. Quelle différence d'appréciation entre M. VALLS et nous !

D'une part, les allègements décidés seront à hauteur de 30 Milliards d'€ d'ici à 2016. Ils s'ajoutent aux cadeaux précédemment faits qui n'ont pourtant pas produit les effets annoncés.

Ainsi, pour un travailleur payé jusqu'à 1,6 SMIC, le patron sera exonéré des cotisations sociales. Cette mesure néfaste à tous les niveaux contribuera à l'effondrement de notre système de sécurité sociale et elle encouragera le patronat à maintenir un maximum de personnes en dessous de ce niveau de salaire.

D'autre part, pour redresser les comptes publics, le nouveau 1^{er} Ministre a confirmé l'objectif de réduire de 50 milliards d'euros la dépense entre 2015 et 2017 :

- L'État et ses agences en prendront pour la plus grande part : 19 Milliards,
- 10 milliards proviendront de l'assurance maladie,
- 10 milliards supplémentaires provenant des collectivités locales,
- les 11 milliards restants venant des autres dépenses sociales.

Concernant l'État, ces 19 milliards seront théoriquement économisés en 3 ans avec, entre autre, la poursuite du gel du point d'indice. Cette mesure dramatique pour les salariés de notre champ s'ajoute à la misérable revalorisation des catégories C et met en danger les contributions du CGOS.

Concernant l'assurance maladie, sur les 10 milliards d'économies à réaliser, 2 milliards seront supportés par les hôpitaux selon les déclarations de la Ministre de la Santé dans le journal « les échos » du 25 avril dernier. Paradoxalement, les CHU annoncent un déficit de 162 millions en 2013 contre 116 millions en 2012.

Comment nous faire croire que la mutualisation des achats, la fusion des blanchisseries et/ou des systèmes informatiques ainsi que la lutte contre la fraude suffiront ? Rappelons que les ONDAM des trois prochaines années ne seront vraisemblablement pas augmentées !

La FHF, plus royaliste que le roi, propose elle-même un plan d'action de 5 à 7 milliards d'économies. Nous constatons que dans leurs 7 propositions, plusieurs mesures proposées entraîneront la fermeture automatique de lits. Mais arrêtons-nous sur la proposition n° 5 : « moderniser les organisations de travail et soutenir les établissements de santé dans leurs efforts de maîtrise de la masse salariale ».

Celle-ci est lourde de sens : ainsi, dans nos établissements, les roulements en 12h se généralisent et les accords locaux sur les 35h sont remis en question, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur la santé des agents et leur vie de famille. Les chiffres du CGOS sur la prestation maladie en attestent.

« Travailler plus ET gagner moins » va devenir le slogan des hospitaliers.

Le MEDEF, par la voix de son président Pierre GATAZ, y va de son couplet proposant que l'hôpital ne se concentre que sur les soins lourds et compliqués ainsi que les urgences

avérées. Comprendons ainsi : tout le reste au privé lucratif et les bénéfiques, aux actionnaires. Dans la foulée, Pierre GATAZ a proposé ni plus ni moins, la création d'un sous-SMIC argumentant « qu'il vaut mieux être moins payé que de ne pas avoir de travail ».

Toutes les mesures proposées ne concernent pas seulement l'Hôpital et leurs effets sont impopulaires, le résultat des élections européennes en est malheureusement une démonstration. Une grande partie de la population rejette les politiques passées et actuelles soit en se réfugiant dans l'abstention, soit en votant pour un parti populiste et xénophobe.

C'est dans ce contexte loin d'être favorable, que le CGOS devra poursuivre ses missions. La dernière commission des finances a commencé à entrevoir les prémices d'un tassement des contributions. Toutes les mesures dont nous venons de parler plus haut vont entraîner de fait une diminution du budget du CGOS ce qui ne nous pousse pas à l'optimisme.

C'est le moment choisi par la FHF pour s'exprimer dans Hospimédia du 15 avril 2014. Elle annonce son passage à l'offensive pour restaurer l'attractivité du secteur public au personnel médical. Au chapitre de la qualité de la vie au travail, la FHF propose l'ouverture du CGOS aux médecins, un renforcement de la représentativité médicale au CHSCT ou encore une prise en compte de la pénibilité. Cela relève du paradoxe au moment où cette même pénibilité n'est pas ou plus reconnue chez une grande partie des agents hospitaliers.

La CGT est favorable à l'entrée des médecins dans le statut de la Fonction Publique Hospitalière ce qui, par conséquent, leur permettrait de bénéficier du CGOS.

Aussi, le déplafonnement s'impose. En effet, jusqu'à l'indice 489, les agents cotisent en totalité sur leur salaire et il est important de souligner que les catégories C ne l'atteindront jamais. Sans ce déplafonnement, nous pratiquerions une solidarité inversée.

La CGT réclame ce déplafonnement depuis des années et l'augmentation des contributions à 3%, pour permettre au CGOS de remplir ses missions auprès des agents en matière sociale, culturelle, de loisirs et de vacances.

Comme l'écrit si justement l'ANCAVTT : « En France, plus de 50 % de la population ne part pas en vacances. Depuis plus de 10 ans, ce chiffre en constante augmentation creuse les inégalités. Et disons-le tout net, les vacances ne sont pas un supplément d'âme réservé à ceux qui disposent de revenus confortables.

Le manque de moyens financiers est la première des causes invoquées pour plus de la moitié de nos concitoyens, contraints et forcés, à n'avoir pour seul horizon le quartier, la cité, la ville ou le village.

Pour nombre de familles, de jeunes et de privés d'emploi, face à la crise, c'est la double peine : difficultés de vie et de travail tout au long de l'année, sans pouvoir profiter de ces temps de détente, de découvertes et d'échanges que sont les vacances.

Si les grandes mobilisations syndicales de 1936, imposent les congés payés, le départ en vacances pour certains est loin d'être acquis et 80 ans après, beaucoup reste à faire ».

Aussi le succès de l'opération « vacances sociales » nous pousse à continuer notre engagement dans cette voie. L'augmentation en 2014 de 3,5 à 5 M€ est une franche

réussite et nous comptons qu'elle se pérennise et se développe.

Cette offre, complétée dans certaines régions par des coups de cœur, permet aux hospitaliers, de pouvoir s'évader sans déstabiliser leur budget extrêmement serré. C'est une des raisons pour laquelle nous insistons sur la généralisation du tiers payant en région.

Nous demandons l'ouverture de vacances sociales spéciales enfants-adolescents, afin de permettre au plus grand nombre une expérience collective hors du quotidien.

A la CGT, nous restons attachés à la laïcité et à la gratuité de l'école. Le désengagement de l'État a conduit le CGOS à pallier ce manquement au travers de la Prestation Études-Éducation-Formation. L'augmentation constante de ce budget ces dernières années nous obligera à mener une réflexion générale sur cette question. Compte tenu des évolutions des contributions, il nous paraît difficile aujourd'hui de continuer la politique inflationniste de cette prestation.

Concernant les prestations « garde d'enfant », la CGT déplore que sa proposition d'organiser un bureau national élargi extraordinaire en urgence sur cette question n'ait pas été retenue lors du dernier Conseil d'Administration. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour réitérer cette demande.

Le CGOS – association loi 1901 – dont les missions principales sont sport, loisirs, culture, social ne doit pas être gangrené par le « tout juridique ». Oui, il faut tenir compte de la réglementation sans pour autant ouvrir le parapluie à tout va et renoncer à certaines activités.

Monsieur le Président, votre rapport moral s'apparente à un rapport d'activité.

Concernant la prestation mariage, nous nous inscrivons en faux. En effet, vous affirmez que le CGOS s'est « ...adapté à l'évolution de la législation après bien des débats, parfois animés, au niveau des instances nationales ». Or, dans aucune instance à laquelle la CGT a participé, il n'y a eu de débat à ce sujet ! Et encore moins animé !

Dans votre conclusion, vous réitérez mot pour mot votre volonté d'adapter les prestations et actions sociales « ...en fonction des moyens des établissements adhérents. » Vous comprendrez alors que, comme l'an passé, nous vous opposons le même argumentaire à savoir :

« Nous ne pouvons accepter que vous revendiquiez -l'adaptation de l'action sociale du CGOS aux besoins des agents, en fonction des moyens des établissements-. Ce discours, dans le contexte de vaches maigres que nous traversons, rend l'action sociale, socio-culturelle et sportive pour les personnels, optionnelle alors qu'elle est inscrite comme obligatoire à la fois dans l'article 9 du statut de la Fonction Publique et dans le titre IV. » (Cf. déclaration CGT AG 2013).

Pour toutes les raisons évoquées, nous voterons contre votre rapport moral.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel du siège ainsi que de toutes les délégations régionales pour leur travail quotidien au service des agents hospitaliers et sans lequel, nous, administrateurs, ne pourrions mener à bien notre mission.

Merci de votre attention.